



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du jeudi 21 février 2019

DLB 2019/248

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi 21 février à 17h30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : vendredi 15 février 2019

Affichage de la convocation : vendredi 15 février 2019

Présents : Alain VOGEL-SINGER, Richard BAGAN, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Dominique BIGARI, Louis BORRAS, Catherine BOUSQUET, Bernard CHAUD, Sandrine DENIER, André FRETAY, Jean-Yves LE BOZEC, Jean-Pierre LAMBERT, Michel LOUP, Marie-Antoinette MORA, Jean-Claude RENAU, Régis VIDAL, Guy AMIEL, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Louis BENTAJOU, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Sébastien FREY, Noëlle MARTINEZ, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Chantal GUILHOU, Jean-Luc GUIRAUDOU, Christian JANTEL, Marion MAERTEN, Serge MALDONADO, Pierre MARHUENDA, Jean MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Jacques MARTI, Gérard PEREZ, Jean-François BARRACHINA, Daniel RENAUD, Alain RYAU, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Christian THERON, Michel TRINQUIER, Olivier BRUN, Christian ALLEMANY, Jacques ELIEZ, Michel FARENC, Sylvie KLEIN, Martine RAYNAUD, Adam DA SILVA, Philippe MARTINEZ, Marc GUERIN.

Absents excusés : Gérard ABELLA, Didier AMADOR, Alain BIOLA, Gérard BOYER, Gérard GAUTIER, Irène LATAPIE, Dominique MARCOS, Daniel MARECHAL, Bernard MONTAGUD, Christian PEREZ, Christophe THOMAS, Claude VISTE, Jean-Marie AT, Gérard BARRAU, Jacques BOLINCHES, Laurent DURBAN, Philippe FAURE, Vincent GAUDY, Robert GAYRAUD, Laure GODEFROY, Philippe HUPPE, Gérard MILLAT, Daniel BARTHES, Hubert GRAS, Paul ISARD, Geneviève JALBY, Alain JARLET, François LLOP, Manuelle RODRIGUEZ, Pierre-Jean ROUGEOT, Robert SOUQUE, François TAUPIN, Emmanuel VILLANUEVA.

Secrétaire de séance : Sébastien FREY

Objet : Rapport suite au Débat d'orientation budgétaire

Contexte général

Conformément aux règles du CGCT et après avis de la commission finance et du COMEX réunis le 25 janvier dernier, Monsieur le Président expose les éléments du Débat d'Orientation Budgétaire 2019 :

Contexte général :

Poursuivant son effort de rationalisation des dépenses et de mise à niveau de son matériel d'exploitation, le SICTOM confirme son engagement de maintien auprès de ses membres du taux de TEOM pour 2019. Pour mémoire, ce dernier reste inchangé depuis 2010.

Le SICTOM poursuit aussi son cap : muter vers un nouveau dispositif de prévention, collecte et traitement de 120 000 t/an de déchets ménagers et assimilés.

En matière de **prévention**, il a réactivé son Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD), en vue d'inciter à la réduction de la production des déchets conformément à l'objectif national de - 10 % en 2020 par rapport 2010 (Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte)

En matière de **collecte**, les deux grandes études visant, d'une part, à élaborer un schéma directeur opérationnel des **déchèteries** (et filières associées – verts, gravats), et d'autre part, à moderniser les opérations de **collecte et de transfert** ont démarré fin 2018. Elles sont menées avec la participation active des équipes de terrain (rippers, chauffeurs, agents d'accueil de déchèteries).

Structurées en 3 phases, elles présenteront aux acteurs internes (élus, partenaires sociaux) et externes associés (ADEME, CITEO, Région, maires concernées) plusieurs scénarii à l'issue de ce diagnostic, pour décider dans la concertation du meilleur scénario à mettre en œuvre, par thème. Elles visent un triple objectif : performance du service fourni aux usagers ; maîtrise des coûts ; qualité de vie au travail.

En matière de **traitement**, 2018 a été consacrée au démarrage des travaux de la **bio stabilisation** des ordures ménagères résiduelles de VALOHé à Montblanc, pour une mise en route industrielle fin 2019.

La réflexion sur la valorisation du biogaz issue de la future unité de **méthanisation** des biodéchets, (dont la collecte a démarré sur Pézenas en 2018 pour s'étendre à 12 autres communes en 2019), a abouti à une préférence pour la réinjection dans le réseau GRDF. Cette option rejoint le concept d'économie circulaire avec le remplacement progressif de la flotte au GNV.

2018 a aussi vu l'aboutissement des études d'un **centre de tri** d'intérêt territorial pour passer à l'action avec les collectivités voisines souhaitant partager sa maîtrise d'ouvrage au sein de la SPL OEKOMED.

Ces 3 unités de traitement : bio stabilisation, méthanisation et centre de tri, s'inscrivent dans les objectifs de valorisation du projet de Plan qui par ailleurs en fait état. Le SICTOM a rendu un avis favorable en décembre 2018 sur ce projet de Plan piloté par la Région.

Le SICTOM s'est aussi organisé en cohérence avec ces évolutions :

- en épaulant le DGST par 2 coordinatrices pilotant les services de collecte et traitement,
- en créant une Direction Juridique et Foncière,
- en étoffant la DGA Finances devenant DGA « Finances et Moyens généraux », allant dans le sens du regroupement des services supports techniques et administratifs,
- en concentrant la Direction du Pilotage et de l'Amélioration Continue sur le contrôle de gestion interne et externe (satellites), la démarche qualité et le pilotage de la trésorerie.

PREVISION DE RESULTAT EXERCICE 2018

Fonctionnement

Cette année, le SICTOM a apuré différents stocks de déchets divers conservés sur nos sites, entraînant une dépense supplémentaire sur le poste « traitement ». S'est rajouté à ce phénomène, le paiement de factures concernant des prestations non identifiées fin 2017 et n'ayant pas fait l'objet de rattachement de charges. Ces factures sont venues impacter le budget 2018 et ont donc contribué à minorer le solde de fin d'exercice. Enfin, dans l'attente de la livraison de 10 BOM et polybennes, prévue fin du 1^{er} trimestre 2019, le montant des réparations a pesé lourd sur le budget de l'atelier et a contraint les services à recourir à la location de BOM et de polybennes pour assurer la continuité du service. Les économies de fonctionnement attendues grâce au renouvellement du matériel roulant ne se ressentiront pas avant la fin 2019, voire 2020.

Pour les recettes, le lissage sur 3 ans de la Redevance Spéciale (RS), s'est terminé en 2018, permettant d'encaisser environ 2 M € de recettes. Ce résultat reste provisoire car les redevables ont jusqu'au 31/12 de l'année N+1 pour fournir les justificatifs de versement de TEOM venant en déduction de la facture initialement émise. Le montant global de TEOM reste satisfaisant grâce à l'arrivée régulière de nouveaux habitants sur le territoire, favorisant une bonne dynamique des bases. Cependant, ces arrivées entraînent une hausse des tonnages à traiter. Pour les soutiens CITEO, le nouveau barème n'est pas globalement favorable à la collectivité et une diminution du montant reversé (-300 K €) vient freiner la hausse régulière des recettes.

Concernant la masse salariale, une augmentation de 4,9 % est constatée. Celle-ci est liée tout à la fois au GVT mais aussi au renfort de certains services ainsi qu'au recours un peu plus important à des remplaçants malgré un taux d'absentéisme en régression.

En conséquence, l'exercice 2018 se solde par un excédent de fonctionnement plus modeste que les années précédentes, de l'ordre de 800 K €.

Investissement

La section d'investissement clôture sur un léger déficit de 270 K € environ avec un montant élevé de Restes à Réaliser (RAR). Ces investissements, engagés en 2018 mais payés en 2019, sont d'un montant de 4,8 M € et correspondent à l'acquisition de BOM, polybenne et d'un broyeur lent. Ces crédits seront donc inscrits d'emblée dans le budget 2019.

ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2018

ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2018	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	
2002	INVESTISSEMENT 2002	00521 - CAISSE D'EPARGNE	20	F	TALX FIXE	0,00000	T	25/07/2003	25/07/2003	750 000,00	238 598,39	2 187,15	13 381,32	46 168,24	59 639,51	
2006	FINANCEMENTS 2006	01969 - SOCIETE GENERALE	15	F	TALX FIXE	0,00000	T	22/03/2007	22/03/2007	4 000 000,00	799 999,84	780,00	37 700,00	266 686,68	304 366,68	
2004	REALISATION DES INVESTISSEMENTS DE	02681 - CREDIT AGRICOLE	15	F	TALX FIXE	0,00000	T	02/05/2004	02/05/2004	2 000 000,00	44 396,31	301,50	6 309,42	173 104,94	179 414,36	
2003	INVESTISSEMENTS GLOBALISES	02681 - CREDIT AGRICOLE	15	F	TALX FIXE	0,00000	T	01/10/2003	01/10/2003	1 000 000,00	0,00	0,00	1 350,04	65 793,30	67 143,30	
2005	INVESTISSEMENTS GLOBALISES	02681 - CREDIT AGRICOLE	15	F	TALX FIXE	0,00000	T	01/03/2006	01/03/2006	2 000 000,00	328 827,56	962,15	14 514,50	156 250,18	170 764,68	
2003	CONSOLIDATION LC ALR200312922	00521 - CAISSE D'EPARGNE	14	F	TALX FIXE	0,00000	A	25/01/2005	25/01/2005	30 000,00	0,00	0,00	0,39	780,75	781,14	
2004	DECHETTERIE	00521 - CAISSE D'EPARGNE	22	V	E12M-POST	0,18000	A	25/03/2005	25/03/2005	150 000,00	56 395,13	328,59	28,73	9 971,27	10 000,00	
2003	BESOINS 2003	00521 - CAISSE D'EPARGNE	15	R	EURBOR12M	0,15000	A	25/12/2004	25/12/2004	80 000,00	0,00	0,00	27,32	3 848,17	3 875,49	
2004	INVEST 2004 : REHABILITATION DE CHARG	00521 - CAISSE D'EPARGNE	25	F	TALX FIXE	0,00000	A	25/01/2006	25/01/2006	55 000,00	28 254,74	924,05	19,58	2 186,31	2 186,61	
2004	CONSOLIDATION PARTIELLE LC N°ALR200	00521 - CAISSE D'EPARGNE	25	F	TALX FIXE	0,00000	A	25/01/2006	25/01/2006	65 000,00	36 370,40	246,78	23,14	2 560,19	2 583,33	
2008	EMPRUNT 2008	02681 - CREDIT AGRICOLE	20	F	TALX FIXE	0,00000	M	26/01/2009	26/01/2009	1 000 000,00	499 999,60	355,55	28 986,66	50 000,04	76 986,71	
2007	EMPRUNT 2007	02681 - CREDIT AGRICOLE	15	F	TALX FIXE	0,00000	T	28/03/2008	28/03/2008	1 000 000,00	286 666,52	102,22	14 183,33	66 666,68	80 850,07	
2003	ACQUISITION D'UN HANGAR D'UN MONTAN	00521 - CAISSE D'EPARGNE	15	F	TALX FIXE	0,00000	T	25/07/2003	25/07/2003	55 338,00	0,00	0,00	25,39	2 372,63	2 398,02	
2001	DECHETTERIE D'UN MONTANT DE 178970 E	00521 - CAISSE D'EPARGNE	25	F	TALX FIXE	0,00000	S	25/05/2002	25/05/2002	178 790,00	95 698,37	552,12	5 895,45	8 607,07	14 502,52	
2009	INVESTISSEMENTS 2009	00521 - CAISSE D'EPARGNE	12	F	TALX FIXE	0,00000	M	25/01/2010	25/01/2010	1 000 000,00	250 000,48	91,75	5 122,49	83 333,28	88 455,73	
2010	INVESTISSEMENTS 2010	02681 - CREDIT AGRICOLE	8	F	TALX FIXE	0,00000	M	15/01/2011	15/01/2011	500 000,00	0,00	0,00	842,88	62 600,28	63 343,28	
2013	INVESTISSEMENTS 2012 D'UN MONTANT D	00521 - CAISSE D'EPARGNE	15	F	TALX FIXE	0,00000	M	25/03/2013	25/03/2013	300 000,00	183 333,10	133,22	8 465,66	20 000,04	28 465,71	
2013	INVESTISSEMENT 2012	00516 - CAISSE DES DEPOTS	15	F	TALX FIXE	0,00000	A	30/04/2013	30/04/2013	400 000,00	268 685,54	10 442,68	12 439,28	23 411,49	35 860,71	
2015	EMPRUNT 2015	05160 - LA BANQUE POSTAL	0	F	TALX FIXE	0,00000	M	01/04/2015	01/04/2015	430 000,00	349 374,85	768,62	9 458,74	21 500,04	30 958,71	
2015	INVESTISSEMENT 2015	05160 - LA BANQUE POSTAL	20	F	TALX FIXE	0,00000	T	01/12/2015	01/12/2015	1 475 000,00	1 235 312,50	2 008,42	24 474,96	73 750,00	98 224,88	
2015	EMPRUNTS 2015 INVESTISSEMENT	05160 - LA BANQUE POSTAL	25	F	TALX FIXE	0,00000	T	01/12/2015	01/12/2015	1 525 000,00	1 326 750,00	2 316,34	27 979,94	61 000,00	88 979,94	
2016	REQUALIFICATION QT AGDE	05160 - LA BANQUE POSTAL	15	F	TALX FIXE	0,00000	T	01/12/2015	01/12/2015	770 000,00	603 166,71	847,58	10 481,63	51 333,32	61 814,95	
2016	EXTENSION SIEGE	05160 - LA BANQUE POSTAL	20	F	TALX FIXE	0,00000	M	01/01/2017	01/01/2017	500 000,00	433 333,28	339,44	4 243,06	33 333,36	37 576,42	
2016	MATERIELS ROLLANTS	05160 - LA BANQUE POSTAL	8	F	TALX FIXE	0,00000	M	01/01/2017	01/01/2017	250 000,00	224 999,92	217,50	2 688,54	12 500,04	15 188,54	
2016	REQUALIFICATION QT AGDE	00516 - CAISSE DES DEPOTS	15	F	TALX FIXE	0,00000	T	11/04/2017	11/04/2017	200 000,00	150 000,08	66,25	866,76	24 999,96	25 866,71	
2016	EXTENSION SIEGE	00516 - CAISSE DES DEPOTS	20	F	TALX FIXE	0,00000	T	11/04/2017	11/04/2017	500 000,00	448 858,81	893,65	4 354,50	31 414,38	35 768,81	
										250 326,30	230 656,10	560,24	2 694,71	11 295,53	13 990,24	
											20 464 454,30	8 099 181,23	25 416,81	234 558,42	1 365 318,17	1 599 876,81

Avec un encours de dette de 8 M € au 31 décembre 2018, le SICTOM affiche un bon niveau d'endettement, calculé par rapport au montant des recettes réelles de fonctionnement (31 M €), soit un ratio d'endettement de 25,8 %.

PERSPECTIVES 2019

FONCTIONNEMENT

1. EVOLUTION DES BASES ET TAUX DE TEOM

Depuis plusieurs exercices, les budgets sont bâtis sur l'hypothèse d'une évolution des bases fiscales de 2 %. Ce taux favorable des bases est dû à une augmentation régulière de la population du territoire. Cependant, cette hausse de recettes ne doit pas masquer le fait que chaque année, le SICTOM doit traiter des tonnages supplémentaires provenant de ce supplément d'habitants.

Il s'agit donc de trouver le bon équilibre entre les recettes et les dépenses et continuer à promouvoir fortement la réduction des déchets à la source, le réemploi et le tri.

Les participations des collectivités ont été calculées et les titres de recettes émis dès que les opérations de transfert de trésorerie ont été finalisées. Compte tenu des sommes à déboursier dans le courant du 1^{er} trimestre, outre le besoin de régularité dans le versement des participations de ses membres, le SICTOM a souscrit une ligne de trésorerie de 2 M € auprès de la Banque Postale.

Les montants des participations ont été calculés en prenant les bases 2018 + 2 % avec un taux de fiscalité inchangé par rapport à 2018. A réception des états fiscaux 2019, le SICTOM procédera à l'actualisation des participations, tant à la hausse qu'à la baisse.

Le montant prévisionnel des participations est de l'ordre de 25 M €. Il sera ajusté selon les modalités exposées ci-dessus à la fin du 1^{er} semestre 2019.

2. EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT POUR 2019

Le chapitre 011 augmente de 6% soit 900 K € de plus qu'en 2018.

L'augmentation concerne essentiellement la partie Traitement de notre activité avec :

- la mise en service de notre installation et le surcoût potentiel lié au démarrage de VALOHé,
- le marché de collecte d'Agde qui intègre une amplitude élargie dans les opérations de collecte (constat d'une saisonnalité qui démarre plus tôt et finit plus tard),
- un nouveau marché de prestation de lavage de nos structures PAV,
- un tonnage d'OM en augmentation, lié notamment à une hausse de la population,
- une modification dans notre mode de collecte (extension des collectes en PAV) avec une phase transitoire plus coûteuse (cohabitation entre collecte en porte à porte et en PAV).

LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

1 Evolution de la masse des charges de personnels et de la structure des effectifs en 2018

La masse des charges de personnels

Compte administratif 2018	Montant
Rémunération des titulaires	5 131 821 €
Régime indemnitaire	1 475 489 €
NBI	50 599 €
Heures supplémentaires	107 000 €

L'évolution des effectifs

Postes permanents

L'évolution des effectifs fait apparaître une légère baisse des effectifs permanents d'agents titulaires et non titulaires (246 postes) principalement liée aux départs en retraite et dans l'attente de recrutement pour 2019.

Les effectifs sont affectés comme suit :

La Direction générale	2 postes
La Direction du pilotage et de l'amélioration continue	6 postes
La Direction juridique et financière	4 postes
La Direction des Ressources Humaines	7 postes
La Direction générale adjointe déléguée aux finances et moyens généraux	22 postes
La Direction générale adjointe déléguée à la promotion, prévention et la proximité	25 postes
La Direction générale des services techniques	180 postes

Comme les autres années, chaque vacance de poste (retraite, mobilité interne ou externe, disponibilité, etc..) donne systématiquement lieu à un examen afin d'apprécier l'opportunité du remplacement au regard des objectifs opérationnels et de l'organisation du service en adéquation avec le niveau et la qualité de service aux usagers et aux habitants. Cette démarche, consistant à mettre en adéquation les moyens humains des services pour réaliser les objectifs fixés par les élus, donne lieu à l'apparition de nouveaux métiers.

Postes non permanents

Le coût des non permanents a augmenté en 2018. Au sein de cet effectif, l'on distingue les remplaçants (agents recrutés lors des congés annuels ou maladie par exemple), les besoins saisonniers (renfort des services pendant la saison), les besoins pour accroissement d'activité (pour des missions ponctuelles nécessaires au fonctionnement des services) et les contrats « parcours emploi compétences ».

Ces postes non permanents (remplacements, saisonniers, surcroît d'activité) correspondent à environ 69 ETP + 6 ETP correspondant à des contrats aidés (PEC).

La structure des effectifs

La filière technique représente 86 % de l'effectif total des agents sur emplois permanents et la filière administrative 14 %. La prédominance de la filière technique s'explique par la spécificité de notre structure (collecte et traitement des déchets).

La répartition des effectifs budgétés par catégorie hiérarchique :

- 4.43 % de catégorie A
- 4.03 % de catégorie B
- 91.54 % de catégorie C

La répartition des agents permanents à temps partiel par catégorie hiérarchique

TEMPS PARTIEL	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C
80%	0	1	5
60 %	0	0	1
50%	0	0	1

2 Les orientations pour 2019 et les impacts budgétaires

Budget Prévisionnel 2019	Montant
Rémunération des titulaires	5 130 000 €
Régime indemnitaire	1 490 000 €
NBI	47 000€
Heures supplémentaires	150 000 €

En termes de perspective pour l'année 2019, il convient d'appréhender l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs sous trois axes :

2.1 Les éléments contextuels

La loi de finances pour 2019 prévoit l'application de la 2ème phase des mesures du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), après une pause d'une année en 2018, impactant à la hausse de la masse salariale pour notre syndicat.

2.2 Les perspectives internes liées aux agents titulaires

Le déploiement de la collecte bio déchets devrait occasionner des heures supplémentaires pour les agents du service de collecte. Par ailleurs, certains agents devraient travailler les jours fériés afin de ne pas désorganiser la collecte des ordures ménagères et sélectives.

Les points d'évolution des rémunérations des agents titulaires sont les suivants :

- Enveloppe prévisionnelle relative aux avancements d'échelon : 35 000 euros,
- Enveloppe prévisionnelle relative aux avancements de grade et à la promotion interne : 25 000 euros
- Enveloppe prévisionnelle relative aux diverses indemnités : 1 713 000 euros dont notamment :
 - Astreintes, CET : 90 000 euros,
 - Régime indemnitaire : 1 493 600 euros,
 - Heures supplémentaires : 150 000 euros.

2.3 Les perspectives internes liées aux agents non titulaires

Le recours à des agents contractuels pour la saison et pour surcroît d'activité sera maintenu cette année. Il est lié à l'augmentation de la population estivale sur notre territoire qui engendre le déploiement de collectes supplémentaires (PAV, PAP) mais aussi, par effet mécanique, une augmentation du gisement de tri arrivant au centre de tri.

Par ailleurs, le déploiement des bio déchets se poursuivra jusqu'en 2022 sur les 58 communes du territoire. La collectivité a choisi de recruter pour réaliser ce travail des contrats dit d'insertion (PEC) L'enveloppe va donc augmenter pour l'année 2019.

Enfin, des recrutements de non titulaires sont envisagés dans les services Collecte, Déchèteries et Centre de tri. La souplesse apportée par ces types de contrat (CDD par exemple) nous permettra d'attendre les résultats des différentes études engagées visant à faire évoluer l'organisation globale de ces services.

Enveloppe prévisionnelle pour les contrats PEC va augmenter : 80 000 euros.

Enveloppe rémunération des non-titulaires : 2 154 000 euros.

En synthèse, et selon les informations disponibles à la date de l'élaboration du présent rapport, la variation du BP 2018 au BP 2019 représenterait une évolution au budget principal de 4.9 %.

3. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

PARTICIPATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES

Les participations demandées aux EPCI membres pour le BP 2019 se répartissent de la manière suivante :

CAHM :	18 005 877 € (72,3%)
CC CLERMONTAIS (pour Fontès) :	145 987 € (0,6 %)
CABM :	3 439 174 € (13,7 %)
CC AVANTS MONTS :	3 328 826 € (13,4 %)

Ces participations seront ajustées en fonction des sommes réellement perçues par les EPCI.

Les autres recettes de fonctionnement sont issues des reventes de matériaux recyclables, de la redevance spéciale et des soutiens des Eco-organismes (CITEO pour 1 200 000 €...). S'ajoutent, comme chaque année, la redevance perçue de COVED/VALORSYS pour l'utilisation des infrastructures communes (130 K€/an) et du loyer pour occupation du terrain (110 K€/an).

Pour ce qui concerne la redevance spéciale, le produit attendu en 2019 est estimé à 2,2 M €.

Le reste des recettes est constitué des accès payants en déchèterie, de la prestation de tri au Syndicat Centre Hérault et les atténuations de charges de personnel (remboursement sur contrats aidés et indemnités journalières sur arrêts de travail).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT du budget prévisionnel 2019 devrait trouver son point d'équilibre autour de 35,5 M €.

4. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- En 2019, le SICTOM poursuit le renouvellement de son parc roulant et son matériel d'exploitation (3 M €) : 5 Bennes à ordures ménagères, 4 polybennes, 1 broyeur rapide à végétaux, 1 chargeuse pour l'équipe broyage, des bennes de déchèteries, des compacteurs.
- Une enveloppe importante sera consacrée aux travaux à réaliser dans nos ISDI (près de 1 M €), tout comme pour le matériel de pré collecte (1,2 M €).
- On notera aussi le démarrage des études opérationnelles pour la construction du nouveau centre de tri de l'Ouest Hérault, et les travaux de 1ère nécessité issus de l'étude portant sur la modernisation de notre réseau de déchèteries.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT du budget prévisionnel 2019 devrait s'équilibrer autour de 14,7 M € dont 8,1 M € pour les nouveaux investissements, 1,4 M € dédié au remboursement de la dette et 4,8 M € de restes à réaliser 2018. Ce montant inclut aussi le déficit reporté de 338 K €

Extrait PPI 2019 :

	DEVELOPPEMENT ENR SEMPER	200
	Accès convention CD 34 - 1500 K€	501
	RESEAU AEP VALOHE - 240K€	240
	CENTRE DE TRI MUTUALISE - 20 400 K€ TTC hors foncier	300
DGST	Etude optimisation déchèteries	72
	Vidéosurveillance déchèteries / Protection Incendie	50
	Sonde niveaux PAV	50
	PAV enterrés	216
	PAV aériens	384
	Renouvellement BOM et polybennes grues	1044
	Renouvellement polybennes	498
	Renouvellement véhicules légers exploitation	109
	Véhicules services	56
	Géolocalisation	28
	Bennes de déchèteries	180
	2 compacteurs pour polybenne collecte PAV	80
	Broyeur végétaux et engins équipe broyage	642
	Tx centre transfert existant lieu stockage carton AGDE	82
	Plateforme Agde Ozoneur et tx pont	18
	Travaux siège	542
	Armoires DMS + bacs rétention déchèteries	70
	Futur centre d'exploitation collecte Ouest	48
	Travaux premières nécessités déchèteries	120
	Aménagement ISDI Roujan	355
	Travaux ISDI St Thibéry	544
	Chauffage atelier	30
	Packmat mobile et fixe	450
	Cages protection packmat	22
	valise de diagnostic VL et PL	17
	Equilibreuse de roues VL	3
	Contrôleur de pression d'air	2
	Compresseur	11
	divers matériel outillage atelier	7
	Mobilier	120
	Ergonomie centre de tri	50
	Aménagement aire de lavage Amandier / fenetre / entretien ateliers	7
	Ponts bascules	11
Petits équipements	3	
Passerelles pour filets	30	
Déménagement Boularant (aménagement Roches Bleues)	126	
Surpresseur reservoir ISDI Bessan	12	
Bac OMR recyclables particuliers et pro	240	
DGA PPP	Bac + sacs Biodéchets	160
	panneaux déchèteries	10
	cache conteneurs bio déchets	140
	puces étiquettes BIO	6
	puces étiquettes OMR	18
	Bio seaux biodéchets	6
	Informatique embarquée	100

5. RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'affectation du résultat tel que prévu à ce jour est de 1 000 000 €, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est de 2 787 000 €. Les chiffres seront affinés après validation du résultat définitif de l'exercice 2018.
Le besoin d'emprunt pour cet exercice est d'environ 7,8 M €.

6. ETAT DE LA DETTE. RATIOS FINANCIERS (CAF)

ETAT DE LA DETTE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat consolidé - montants en Euros

ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÉTEUR	DURÉE EN ANNÉE	INDICE	MARGE (%)	Taux Actuel (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2019	ICM	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
2002	INVESTISSEMENT 2002	00521 - CAISSE D'ÉPARGNE	20	TALUX FIXE	0,00	5,09	T	25/07/2003	25/07/2003	750 000,00	238 598,39	1 742,48	11 029,78	48 509,78	59 539,58
2008	FINANCEMENTS 2008	01989 - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	15	TALUX FIXE	0,00	3,96	T	22/03/2007	22/03/2007	4 000 000,00	799 899,84	520,00	27 300,00	286 888,68	293 966,68
2004	REALISATION DES INVESTISSEMENTS GLOBALISES	02681 - CREDIT AGRICOLE	15	TALUX FIXE	0,00	4,19	T	02/05/2004	02/05/2004	2 000 000,00	44 396,31	0,00	457,28	44 396,31	44 853,59
2004	DECHETTERIE	00521 - CAISSE D'ÉPARGNE	22	E12M-POS	0,16	3,60	A	25/03/2005	25/03/2005	150 000,00	56 395,13	272,83	428,60	9 571,40	10 000,00
2004	INVEST 2004 : REHABILITATION D	00521 - CAISSE D'ÉPARGNE	25	TALUX FIXE	0,00	3,28	A	25/01/2006	25/01/2006	55 000,00	28 254,74	848,31	990,05	2 315,88	3 305,93
2004	CONSOLIDATION PARTIELLE LC N	00521 - CAISSE D'ÉPARGNE	25	TALUX FIXE	0,00	2,29	A	25/01/2006	25/01/2006	65 000,00	36 370,40	230,13	284,41	2 454,18	2 718,59
2008	EMPRUNT 2008	02681 - CREDIT AGRICOLE	20	TALUX FIXE	0,00	5,25	M	28/01/2009	28/01/2009	1 000 000,00	499 999,60	320,00	24 426,64	50 000,04	74 426,68
2007	EMPRUNT 2007	02681 - CREDIT AGRICOLE	15	TALUX FIXE	0,00	4,68	T	28/03/2008	28/03/2008	1 000 000,00	266 686,52	76,67	11 116,65	66 686,68	77 783,33
2001	DECHETTERIE D'UN MONTANT DE	00521 - CAISSE D'ÉPARGNE	25	TALUX FIXE	0,00	5,86	S	25/05/2002	25/05/2002	178 790,00	95 888,37	498,73	5 389,65	9 252,51	14 642,16
2009	INVESTISSEMENTS 2009	00521 - CAISSE D'ÉPARGNE	12	TALUX FIXE	0,00	2,14	M	25/01/2010	25/01/2010	1 000 000,00	250 000,48	61,17	4 607,90	83 333,28	87 941,18
2013	INVESTISSEMENTS 2012 D'UN MO	00521 - CAISSE D'ÉPARGNE	15	TALUX FIXE	0,00	4,48	M	26/03/2013	26/03/2013	300 000,00	183 333,10	118,69	7 593,65	20 000,04	27 593,69
2013	INVESTISSEMENT 2012	00516 - CAISSE DES DEPOTS	15	TALUX FIXE	0,00	4,74	A	30/04/2013	30/04/2013	400 000,00	268 095,54	9 458,74	10 589,77	25 261,00	35 850,77
2015	EMPRUNT 2015	05160 - LA BANQUE POSTA	0	TALUX FIXE	0,00	2,67	M	01/04/2015	01/04/2015	430 000,00	349 374,85	721,32	8 963,34	21 500,04	30 463,38
2015	INVESTISSEMENT 2015	05160 - LA BANQUE POSTA	20	TALUX FIXE	0,00	1,95	T	01/12/2015	01/12/2015	1 475 000,00	1 235 312,50	1 848,82	23 066,24	73 750,00	98 816,24
2015	EMPRUNTS 2015 INVESTISSEME	05160 - LA BANQUE POSTA	25	TALUX FIXE	0,00	2,08	T	01/12/2015	01/12/2015	1 525 000,00	1 326 750,00	2 162,32	26 729,43	61 000,00	87 729,43
2015	EMPRUNT 2015 INVESTISSEMENT	05160 - LA BANQUE POSTA	15	TALUX FIXE	0,00	1,69	T	01/12/2015	01/12/2015	770 000,00	603 186,71	758,77	9 834,63	51 333,32	60 967,95
2016	REQUALIFICATION QT AGDE	05160 - LA BANQUE POSTA	15	TALUX FIXE	0,00	0,97	M	01/01/2017	01/01/2017	500 000,00	433 333,28	313,33	3 929,72	33 333,36	37 263,08
2016	EXTENSION SIEGE	05160 - LA BANQUE POSTA	20	TALUX FIXE	0,00	1,19	M	01/01/2017	01/01/2017	250 000,00	224 999,92	205,42	2 543,54	12 500,04	15 043,58
2016	MATERIELS ROLLANTS	05160 - LA BANQUE POSTA	8	TALUX FIXE	0,00	0,59	M	01/01/2017	01/01/2017	200 000,00	150 000,08	55,21	734,28	24 999,96	25 734,24
2016	REQUALIFICATION QT AGDE	00516 - CAISSE DES DEPOTS	15	TALUX FIXE	0,00	0,95	T	11/04/2017	11/04/2017	500 000,00	448 959,81	860,75	4 058,19	31 709,69	35 768,88
2016	EXTENSION SIEGE	00516 - CAISSE DES DEPOTS	20	TALUX FIXE	0,00	1,15	T	11/04/2017	11/04/2017	250 326,30	230 658,10	552,17	2 585,93	11 424,31	13 990,24
2019	INVESTISSEMENTS 2018	02681 - CREDIT AGRICOLE	7	TALUX FIXE	0,00	0,77	M	01/04/2019	01/04/2019	3 000 000,00	0,00	1 678,78	16 090,95	313 949,40	330 040,35

21 793 116,30 | 8 099 181,23 | 23 778,36 | 211 645,51 | 1 425 558,70 | 1 637 204,21

Pour mémoire, en 2018, la CAF brute était de 2 142 K €, la CAF nette (CAF brute – remboursement du capital) de 575 K € et la capacité de désendettement de la collectivité de 4,42 ans.

En 2019, ces chiffres évoluent de la manière suivante :

La CAF brute est de 1 417 K € (- 66 % par rapport à 2018) tandis que la CAF nette est négative.

Ces écarts s'expliquent par :

- la hausse des dépenses de fonctionnement liée à un surcoût dans le traitement de nos OMr liée au démarrage de notre unité de traitement,
- l'inscription de crédits supplémentaires sur la ligne 1641 (remboursement des emprunts) faisant suite à l'emprunt de 3M€ issu du BP 2018 et encaissable dans le 1^{er} quadrimestre 2019, puis un second emprunt inscrit au BP 2019 et encaissable dans le dernier quadrimestre,
- un montant particulièrement élevé de restes à réaliser (délais de livraison des BOM particulièrement long).

La capacité de désendettement (Encours de la dette / CAF Brute) au 1^{er} janvier 2019 est d'environ 6,2 ans.

En prévoyant une levée d'emprunt de 8 M € en 2019, ce ratio passerait à 10,4 ans (sur la base d'une CAF calculée sur le BP), soit un ratio supérieur au « plafond » fixé en interne (8 ans maximum). Le calcul étant fondé normalement sur le CA, il est probable que ce ratio sera en nette amélioration en clôture d'exercice, avec une capacité de désendettement revenant au niveau souhaité en interne.

Ci-dessous, tableau prévisionnel d'amortissement des emprunts :

TABLEAU PRÉVISIONNEL

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat constaté - montants en Euros

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2019	1 425 558,70	211 645,51	1 637 204,21	9 675 489,73
2020	1 498 863,54	180 230,18	1 679 093,72	8 178 513,11
2021	1 339 783,71	145 293,25	1 485 076,96	6 840 632,53
2022	998 142,06	118 412,66	1 116 554,72	5 844 406,56
2023	910 140,30	100 084,18	1 010 224,48	4 936 192,19
2024	886 795,32	85 683,18	972 478,50	4 051 349,28
2025	867 801,72	71 762,96	939 564,68	3 185 516,72
2026	520 828,49	80 851,73	601 680,22	2 666 674,25
2027	411 632,68	46 752,22	458 384,90	2 257 413,32
2028	359 398,79	38 377,77	397 776,56	1 900 034,78
2029	306 626,02	31 952,38	338 578,40	1 595 446,30
2030	296 432,31	30 363,42	326 795,73	1 301 069,02
2031	250 649,37	22 204,34	272 853,71	1 052 492,28
2032	190 909,33	18 243,10	209 152,43	832 392,65
2033	182 140,16	14 699,54	196 839,70	650 261,67
2034	182 291,79	11 175,18	193 466,97	467 977,49
2035	147 882,84	7 791,00	155 673,84	320 101,68
2036	87 351,47	5 687,48	93 038,95	232 756,68
2037	64 486,80	4 230,33	68 717,13	167 750,00
2038	61 000,00	2 969,94	63 969,94	106 750,00
2039	61 000,00	1 719,43	62 719,43	45 750,00
2040	45 750,00	468,94	46 218,94	0,00
TOTAL GENERAL	11 095 465,40	1 230 598,72	12 326 064,12	56 308 970,24

Conclusion

En continuité du DOB 2018, la stratégie financière se poursuit autour de 3 axes :

1/ maîtriser nos dépenses et recettes de fonctionnement: en poursuivant par exemple le groupe de travail « chasse au gaspi » pour les dépenses quotidiennes, en suivant les consommations de carburant, en activant tous les leviers possibles pour diminuer le recours aux remplaçants (planification des congés, cycles de travail, accidentologie), etc,

2/ muscler notre capacité d'autofinancement : si 2019 est une année particulière en termes d'investissements (13 M€ dont 4,8 de report 2019), les projections financières bâties avec le cabinet Klopfler nous éclaireront sur les éventuels choix futurs, assurant une capacité de désendettement confortable et durable (7/ 8 ans), à hauteur des ambitions de notre PPI,

3/ actualiser en permanence notre PPI : au fur et à mesure de l'avancée des études préalables de collecte et déchèteries et des études opérationnelles « traitement ».

Après la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,

ADOpte, à la majorité, le rapport afférent,

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 1

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Président,


Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 8/03/2019 et de sa publication le 8/03/2019

A Nézignan l'Évêque, le 8/03/2019